

ACTUALITÉS

Connaissez-vous le CQP Styliste Modéliste Chaussure ?



EN PRATIQUE

Publié le : 27.10.2014 - Modifié le : 04.01.2018

Le CQP permet de reconnaître l'expérience d'un salarié grâce à une démarche associant observation au poste et entretien avec un expert métier : il n'y a pas d'examen.

Accessible à toute personne ayant au moins 3 ans d'expérience, il s'adresse aux salariés de la branche Chaussure amenés, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à créer et concevoir des lignes nouvelles de produits.

Le CQP est un certificat professionnel enregistré au RNCP (Registre National des Certifications professionnelles). Il donne le droit à un diplôme reconnu par la profession et est décerné par un jury.

A LIRE AUSSI : CQP STYLISTE MODÉLISTE CHAUSSURE